

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2023

Nombre de Conseillers : - En exercice : 45 - Présents : 36 - Procurations : 8

Rappel des dates : Convocation : 08/12/2023 - Affichage : 08/12/2023

Le quatorze décembre deux mille vingt trois, à dix-huit heures trente , le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente du Breil sur Mérize sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie	X		
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	X		
	BOUCHE Jean-Marie		pouvoir à Anne-Marie DELOUBES - 10/12/2023	
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud		pouvoir à Dominique CHARPENTIER - 11/12/2023	
	FROGER André	X		
	CHARPENTIER Dominique	X		
COUDRECIEUX	FOULON Tony		Pouvoir à TRIFAUT Anthony -14/12/2023	
	ESNAULT Raymond	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	PLANCHON Anne-France	X		
	BOUZEAU Brigitte	X		
LOMBRON	GODEFROY Vincent		Pouvoir à Brigitte BOUZEAU - 14/12/2023	
	BREBION Patrick	X		
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
	MACÉ Mélanie	X		
	FOUQUET Stéphane	X		
	PLAIS Mickaël		Pouvoir à Mélanie MACÉ - 12/12/2023	
NUILLÉ-LE-JALAI	OZAN Claudine	X		
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	X		
	DE GALARD Gilles	X		
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle	X		
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	BARRAIS Vincent	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	CHRISTIANY Damien	X		
	CHATEAU Françoise	X		
	CHESNEAU Jean-Claude	X		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAINES	FROGER Michel	X		
	BUNEL Pierrette			X
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial	X		
	MIGNOT Claude		Pouvoir à Mme LEMEUNIER -14/12/2023	
	COURTABESSIS Alain	X		
	PENNETIER Stéphane	X		
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
	TERTRE Charly	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie		Pouvoir à LECOMTE Jean- Claude -14/12/2023	
	LECOMTE Jean-Claude	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	X		
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VOLNAY	PINTO Christophe		Pouvoir à Jean-Yves LAUDE - 08/12/2023	
	LAUDE Jean-Yves	X		

Mr LATIMIER Martial est élu secrétaire de séance.

**Objet : Approbation du règlement d'attribution des places en EAJE
Délibération 2023-165**

La Convention Territoriale Globale conclue avec la CAF de la Sarthe pour la période 2022-2026 « promeut une véritable logique de service communautaire de la petite enfance ». L'atteinte de cet objectif passe, notamment, par le confortement du Relais Petite Enfance en tant que structure légitime en matière d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement -AIOA- sur la petite enfance sur le territoire communautaire.

Mme PLANCHON, Vice-présidente en charge de la petite-enfance, l'enfance et la jeunesse, présente l'organisation et le fonctionnement à mettre en place afin de faire converger les demandes de garde de jeunes enfants des habitants vers le RPE, guichet unique petite enfance du territoire.

Cette nouvelle mission induit notamment de garantir l'équité de traitement des demandes et la transparence sur les conditions d'attribution des places au sein des EAJE communautaires. Dans ce but, il est proposé d'instaurer un règlement intérieur fixant les règles et critères d'attribution des places et permettant d'informer le public des conditions d'admission.

Le Conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de définir les conditions d'attribution des places au sein des établissements d'accueil des jeunes enfants -EAJE- communautaires au travers d'un règlement intérieur,

Adopte le règlement intérieur de la commission d'attribution des places en crèches tel qu'annexé à la présente.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire,
Fait à Montfort-le-Gesnois, le 15 décembre 2023

Le Président
André Pigné



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'île Gloriette - 44 041 NANTES dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Affichage :

du :

au :